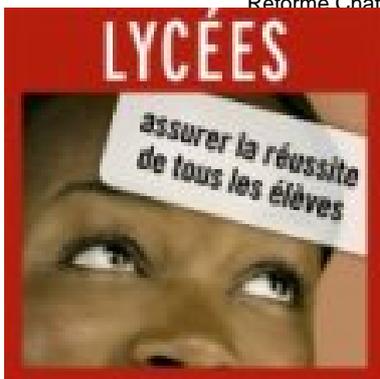


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2712>



Le SNES quitte les discussions sur la réforme des lycées

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée - Réforme Chatel - Commentaires et analyses sur la réforme des lycées -



Publication date: jeudi 9 octobre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES avait posé, en préalable à sa participation aux discussions sur la réforme du lycée, **trois conditions** :

- le respect de la transparence des débats,
- la possibilité d'aller-retour avec la profession,
- des hypothèses de travail ouvertes.

Or, il a constaté à plusieurs reprises que les hypothèses de travail formulées par Jean-Paul de Gaudemar n'avaient fait l'objet d'aucun examen en rencontre multilatérale, ni d'aucune communication écrite, alors qu'elles sont présentées dans les médias comme quasi actées et faisant l'objet d'un consensus. D'autant que le chargé de mission n'apporte aucune réponse aux demandes répétées du SNES de travailler sur des hypothèses différentes de celles qu'il impose.

Le SNES a pourtant fortement récusé certaines d'entre elles.

C'est pourquoi il s'est adressé directement au ministre pour obtenir des engagements fermes :

- concernant l'**horaire élève** qui ne peut être réduit à 27 heures pour tous, accompagnement compris ;
- concernant le maintien de la **voie technologique** ;
- concernant l'organisation générale des enseignements qui doit s'appuyer sur des **séries** et non sur l'accumulation de « briques semestrielles de 3 heures » dans un lycée modulaire ;
- concernant le **baccalauréat** qui doit rester, pour le SNES, le premier grade universitaire, construit autour d'épreuves nationales respectant l'indépendance des examinateurs et du jury, ainsi que l'anonymat des candidats ;
- concernant les **services des enseignants** qui doivent rester définis hebdomadairement.

Le SNES quitte donc ce cadre de discussions dont le seul but semble être de valider une réforme du lycée contraire à l'intérêt des élèves et des personnels.

La **journée du 19 octobre** sera une nouvelle occasion de montrer au ministre la détermination des personnels à porter la nécessité d'une véritable réforme du lycée permettant la relance de la démocratisation de l'accès au baccalauréat et la réussite de tous les élèves.



Syndicat national des enseignants de Second degré
